

## AVIS DE L'ARES

N° 2018-10 DU 10 JUILLET 2018

### Financement exceptionnel à attribuer aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la subvention d'1 400 000 € allouée à l'ARES.

**Considérant** l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 octroyant une subvention à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur pour permettre l'amélioration de la gestion informatique des données dans les établissements d'enseignement supérieur, imputée sur le budget 2017.

**Considérant** les modalités d'affectation de la subvention octroyée à l'ARES par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre l'amélioration de la gestion informatique des données dans les établissements d'enseignement supérieur, approuvées par le Comité de sélection et publiées sur le site <https://sites.google.com/a/ares-ac.be/epaysage/subvention-exceptionnelle/modalites> le 29 mars 2018.

**Considérant** la synthèse des projets comprenant la répartition de la subvention entre les établissements approuvée par le Comité de sélection en date du 3 juillet 2018 et présentée au Conseil d'administration du 10 juillet 2018.

L'ARES formule à l'endroit de la répartition de la subvention d'un million quatre cent mille euros entre les établissements d'enseignement supérieur, l'avis suivant :

#### AVIS

L'ARES propose au Gouvernement d'arrêter la répartition des financements exceptionnels par établissement d'enseignement supérieur comme suit :

Nom établissement	N° FASE	Total subvention
Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion	171	24.689,00 €
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre	181	24.689,00 €
Conservatoire royal de Bruxelles	182	24.689,00 €
Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles	381	24.689,00 €
Ecole supérieure communale des Arts de l'Image "le 75"	518	14.000,00 €
Institut des Arts de Diffusion	753	24.689,00 €
Ecole supérieure des Arts Institut Saint-Luc à Tournai	1694	24.689,00 €
Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai	1716	14.000,00 €

Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Liège	2016	24.689,00 €
Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège	2064	14.000,00 €
Conservatoire royal de Liège	2066	14.000,00 €
Institut supérieur de Musique et de Pédagogie	3017	24.689,00 €
Ecole supérieure des Arts du Cirque	5384	14.000,00 €
Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles	5409	24.689,00 €
Ecole supérieure des Arts - Ecole de Recherche graphique	9381	24.689,00 €
Arts <sup>2</sup>	95309	14.000,00 €
Université Saint-Louis - Bruxelles	5220	37.814,00 €
Université Libre de Bruxelles	5223	112.814,00 €
Université catholique de Louvain	5224	112.814,00 €
Université de Liège	5225	112.814,00 €
Université de Namur	5226	24.000,00 €
Université de Mons	5231	37.814,00 €
Haute Ecole de la Province de Liège	5759	24.000,00 €
Haute Ecole Libre Mosane	5964	37.814,00 €
Haute Ecole Francisco Ferrer	21008	27.814,00 €
Haute Ecole Lucia de Brouckère	21409	27.814,00 €
Haute Ecole Galilée	22003	37.814,00 €
Haute Ecole Léonard de Vinci	22004	37.814,00 €
Haute Ecole EPHEC	22005	37.814,00 €
Haute Ecole Groupe ICHEC - ISC St Louis - ISFSC	22006	27.814,00 €
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine	23007	27.814,00 €
Haute Ecole en Hainaut	55010	27.814,00 €
Haute Ecole de la Ville de Liège	61021	16.000,00 €
Haute Ecole Charlemagne	65017	27.814,00 €
Haute Ecole Robert Schuman	85025	27.814,00 €
Haute Ecole de la Province de Namur	94030	16.000,00 €
Haute Ecole Albert Jacquard	95027	27.814,00 €
Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet	95064	37.814,00 €
Haute Ecole Louvain en Hainaut	95080	37.814,00 €
Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg	95274	37.814,00 €
Haute Ecole Bruxelles-Brabant	95493	37.814,00 €

—